



La Région Ile-de-France soutient activement la création et la reprise d'entreprises, facteurs de développement économique et sources de création d'emplois.

Les évaluations réalisées sur la survie des jeunes entreprises démontrent qu'une PME sur deux disparaît avant d'avoir franchi le cap des cinq ans. En revanche, **on observe une baisse de moitié des échecs de création et de reprise à partir du moment où les entreprises sont accompagnées.**

Le dispositif Cap Entreprise répond à ce besoin : après diagnostic de votre projet, vous bénéficiez d'un accompagnement et d'un suivi personnalisé.

Depuis cet été, **Cap Entreprise** accompagne également les **cédants** d'entreprises.

Cap Entreprise "Reprise"

A qui s'adresse Cap Entreprise "Reprise" ?

Vous êtes porteur d'un projet réaliste et avancé de reprise d'entreprise en Ile-de-France ;

Votre projet d'entreprise est une structure à vocation marchande relevant du secteur concurrentiel ou de l'économie sociale et solidaire (association, coopérative, mutuelle, fondation...);

Tous les secteurs d'activité sont éligibles au dispositif ; mais si votre activité relève du commerce de détail ou de bouche, de l'hôtellerie, de la restauration et dans certains cas de l'artisanat, vous devez employer ou prévoir d'employer au moins un salarié en équivalent temps plein.

Comment bénéficier de Cap Entreprise "Reprise" ?

1^{ère} étape : un diagnostic

Un dossier d'inscription est à retirer dans auprès d'un des conseillers Transmission des Délégations de la CCIP.

Lors de cette première étape, il s'agit de vérifier la maturité et la faisabilité du projet ainsi que sa bonne adéquation avec le secteur d'activité concerné, le profil du candidat, ses compétences et ses motivations.

Les candidats sélectionnés se verront proposer un programme de formation ou de formation-conseil adapté à leurs besoins spécifiques.

2^{ème} étape : le diagnostic : un parcours de formation personnalisé

Les formations collectives

> La durée : de 40 à 200 heures.

> La formation : en fonction du profil du candidat et de l'état d'avancement du projet.

> Le contenu : généraliste ou centré sur un aspect spécifique (comptabilité, gestion, analyse financière, stratégie commerciale, organisation juridique) ou une thématique particulière (reprise d'entreprise).

Les formations individualisées

> La durée : 8 ou 16 heures.

> La formation : accessible pour les porteurs de projet ayant préalablement suivi un parcours de formation généraliste, ou à titre exceptionnel pour les projets de création/reprise en voie de finalisation.

> Le contenu : finalisation du plan d'affaires, communication et stratégie commerciale, gestion financière et comptable, organisation juridique, appui spécifique aux projets relevant de l'économie sociale et solidaire, guidance réservée aux créatrices ou candidates à la reprise et aux seniors.

Pour toutes les formations

> Le lieu : dans les centres de formation agréés par la Région Ile-de-France

> Le coût : l'aide financière de la Région Ile-de-France prend en charge l'essentiel des coûts de formation. Une participation complémentaire, variant selon les modules, sera demandée aux stagiaires.

Contact et renseignements complémentaires :

Région Ile-de-France

Dispositif Cap Entreprise

35 Boulevard des Invalides

75007 Paris

Tél : 01.53.85.53.85

Tél : 0810 18 18 18 (prix d'un appel local)

Site : www.iledefrance.fr

Avertissement

Ces informations sont données à titre indicatif et ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de LA PLATEFORME DU CONSEIL.

L'obtention des aides est liée à des critères relatifs à l'entreprise, son projet, ainsi qu'à un certain nombre de conditions fixées et précisées par l'organisme financeur.

Il est donc nécessaire de s'adresser aux organismes référents pour en savoir plus sur les dispositifs et sur l'éligibilité de votre projet à une aide.

Source : Région Ile de France